

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles L 121-15-1, L 121-16 du code de l'environnement

## CREATION D'UN CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTE DU 3 JANVIER AU 24 JANVIER 2024 INCLUS

### Article 1 – Objet de la concertation préalable

Le SYVADEC – Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse – est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires (323 communes) soit 320 523 habitants (93% de la population régionale) pour assurer le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Le Syvadec porte le projet de construction du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia (dénommé CTV ou pôle de valorisation) sur la commune de Monte. Cette opération répond à de très fortes considérations d'intérêt général dans le cadre de l'exercice du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il vise à doter le territoire d'équipements modernes et respectueux de l'environnement qui font défaut. Cette installation vise à assurer la continuité du service public sur l'île en sécurisant les filières de valorisation et de traitement tout en maîtrisant les coûts, s'inscrit dans une ambition globale de réduction et de valorisation des déchets fixée par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets ménagers, augmenter le recyclage et orienter vers la valorisation énergétique les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, réduire le stockage, développer la valorisation locale et créer des emplois non délocalisables. Les objectifs de la concertation sont de fournir une information claire au public, sur le projet, de permettre l'expression du public sur les enjeux et impacts du projet et d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

**Article 2 – La ou les personnes à l'initiative de la concertation :** En application de l'article L 121-17 du code de l'environnement, la présente concertation est à l'initiative du Syvadec, maître d'ouvrage de l'opération, dont le siège social est situé VC Zone artisanale- 20250 CORTE.

**Article 3 – Durée et modalité de la concertation :** La concertation se déroulera du 3 janvier 2024 au 24 janvier 2024 inclus

- Pendant la durée de la concertation, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5065>.
- Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [concertation-publique-5065@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-5065@registre-dematerialise.fr).
- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5065>.
- Un dossier et un registre en version papier seront mis à disposition du public au siège du Syvadec (zone artisanale, 20250 Corte) aux heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00.
- Une réunion publique se déroulera à Monte en mairie annexe résidence Pancrazi, 20290 Monte, **le 17 janvier 2024 à 18 heures.**

**Article 4 – Bilan de la concertation :** le bilan de la concertation sera dressé et approuvé par délibération du comité syndical du SYVADEC et rendu public. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet, plan ou programme qui résultent de la concertation préalable.